



## Augmentation des tâches sans primes

Par **Danceto\_live**, le **20/08/2016** à **12:49**

Bonjour,

Étudiante travaillant à la Poste en interim pour l'été, un rue supplémentaires (1h de distribution) à été ajouté à ma tournée pour deux semaines. Même si celles-ci ne m'amenaient pas à dépasser mes horaires, j'ai appris qu'un collègue en CDI avait eu des heures supplémentaires alors qu'il ne dépassait pas non plus son temps de travail.

Mon contrat stipule bien sur le fondement du code du travail que les salaires et primes me sont dus dans les mêmes conditions que les salariés permanents. J'ai alors demandé à avoir mes heures supplémentaires, qui m'ont été refusé. Sont ils dans leur droit de refuser?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **20/08/2016** à **16:26**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas vous baser a priori sur le traitement particulier fait à un de vos collègue dont vous n'avez pas forcément la preuve...

Par **Danceto\_live**, le **20/08/2016** à **16:37**

Il se trouve que j'en ai justement la preuve et que ce traitement montre alors une inégalité entre salaires, non?

Par **P.M.**, le **20/08/2016** à **16:42**

En tout cas des heures supplémentaires ne vous sont pas dues puisque vous ne dépassez pas l'horaire...

Par **Danceto\_live**, le **20/08/2016** à **16:55**

Alors pourquoi des heures ont elles été données à mon collègue si elles ne sont pas dues?

Par **P.M.**, le **20/08/2016** à **18:54**

Je n'en sais rien mais cela ne vous retire pas d'argent, ce ne serait pas parce qu'une erreur a été commise que cela vous donne un droit...

Mais si vous pensez pouvoir exercer un recours judiciaire, il ne faudrait pas hésiter...